

Réunion de bassin Laon Hirson du jeudi 9 mai 2019

Au collège Condorcet de Vervins

- Programme :

9h accueil

9h15 Présentation d'exemples d'activités sur le temps de midi ([diaporama](#))

9h30 Présentation de l'activité mosaïque par Nathalie Labarre, professeur documentaliste et début des réalisations

12h repas

13h suite de la réalisation de mosaïque

15h30 présentation du congé de formation et de l'activité zentangle par Nathalie Labarre et présentation du livre pop up par Marie-Eve Facchin

- Activité mosaïque :

Peu onéreuse car beaucoup de matériel de récupération. Peut coûter 150 € à l'année pour un club. Achat obligatoire : pinces à roue pour couper la faïence. (Site internet : <https://www.made-in-mosaic.fr>). Conseil : utiliser des émaux de Briare parce qu'ils ont tous la même hauteur.

Activité qui ne demande pas une présence régulière des mêmes élèves puisque chacun peut continuer ce qu'a fait l'élève précédent. Activité collaborative qui peut se faire sur une année complète, autour de thème fédérateur.

- Activité zentangle :

Vient de Zen et de motif. C'est un carré où on délimite les zones que l'on remplit avec un même motif.

Bibliographie :

Zentangle : gribouiller c'est méditer. Editions Marabout.

6 semaines de dessin créatif : à la découverte du zentangle, de Beckah Krahula. Editions Pyramyd.

Zentangle : gribouiller pour rester zen, de Suzanne Mc Neill. Editions Le courrier du livre.

Conseil : utiliser les feutres de marque PIGMA MICRON. Existents en plusieurs tailles et ne bavent pas.

- Activité livre ou carte pop up :

Activité créative qui peut être ponctuelle (fêtes ...) ou annuelle (création d'un livre autour d'un thème).

Bibliographie :

50 activités pour créer des livres animés à l'école, d'Annie Médard et Magalie Margotin

Mes premières cartes pop-up : 28 projets faciles pour de belles occasions ! de Takami Suzuki, Les Editions de Saxe.

blog.espe-bretagne.fr/blog...m1m2.../Créer-un-livre-animé-au-cycle-1-modifié.docx

<https://www.youtube.com/watch?v=zFXdAJLbB30>

- Congé de formation professionnelle :

Possibilité de prendre au maximum 3 ans de congé sur toute une carrière, fractionné ou pas. La première année : perception du salaire à 85 %, 2 et 3 ans : pas de salaire.

La formation n'est pas financée.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3026>